



Police

Zone de police

« La Mazerine »

n° 5269

AVIS DE PUBLICATION

En sa séance du 12 février 2026, le Conseil de police a examiné les points suivants :

En séance publique

1. Approbation du PV du 09 décembre 2025 (partie publique) – Vote

La partie publique du procès-verbal de la séance du 09 décembre 2025 est approuvée à la majorité.

Les abstentions de Mesdames L. Rotthier, S. Delcroix, ainsi que de Monsieur B. Remue se justifient par leur absence lors de la séance du 09 décembre 2025.

2. Fixation de la puissance votale de chaque commune et de ses représentants – Prise d'acte

Le conseil prend acte :

- du nombre de voix dont dispose en son sein chaque groupe des représentants d'une même commune lorsqu'il s'agit d'adopter les décisions visées par l'article 26 LPI comme suit :

- Lasne : 32 voix au total, soit 5,333 voix par représentant
- La Hulpe: 17 voix au total, soit 4,250 voix par représentant
- Rixensart: 51 voix au total, soit 5,100 voix par représentant

La majorité absolue est rencontrée lorsque 50,01 % des voix sont réunies.

3. Présentation du budget 2026 de la zone de police La Mazerine – Vote

Le conseil de police approuve, en séance, le budget 2026 de la zone de police.

4. Budget 2026 - Marchés relevant du budget extraordinaire – Choix du mode et des conditions de passation de marchés – Vote

Le conseil de police décide de déléguer au Collège de police l'attribution sur simple facture acceptée des marchés inférieurs ou égaux à 30.000€ HTVA et de limiter ces dépenses au montant respectif de leur crédit budgétaire ou partie de crédit budgétaire inscrit au budget extraordinaire 2026.

5. Budget 2026 - Acquisition de matériel informatique pour la zone de police – Accords-cadres DUSTIN et FORCMS – Choix du mode et des conditions de passation de marché – Vote

Le conseil de police autorise le Collège de police à passer commande du matériel informatique, via les accords-cadres actifs DUSTIN (« Centrale des marchés ») et FORCMS pour un montant maximum total de 45.000 euros TTC.

6. Zone de police – Déclassement informatique – Vote

Le conseil de police décide d'aliéner le matériel informatique ci-dessous et propose leur don à Récupel :

<u>Matériel</u>	<u>Marque / Type</u>	<u>N°MODEL</u>	<u>N° de série</u>
PC	Priminfo	I5	92150775
PC	Priminfo	I5	92695270
PC	Priminfo	I5	91832354
PC	Priminfo	I5	92150781
PC	Priminfo	I5	92091555
PC	Priminfo	I5	92184658
PC	Priminfo	I5	91552508
PC	Priminfo	I5	92150745
PC	Priminfo	I5	92695280
PC	Priminfo	I5	92150769
PC	Priminfo	I5	92695300
PC	Priminfo	I5	92184642
PC	Priminfo	I5	92150751
PC	Priminfo	I5	92683160
PC	Priminfo	I5	92184662
PC	Priminfo	I5	92683166
PC	Priminfo	I5	91832342
PC	Priminfo	I5	91552532
PC	Priminfo	I5	92695260
PC	Priminfo	I5	92091579
PC	Priminfo	I5	92683172
PC	Priminfo	I5	92695265
PC	Priminfo	I5	91832408
PC	Priminfo	I5	92226667
PC	Priminfo	I5	91902657
Carte graphique			H8C0YZ520677
Ecrans			DL1A1309342239
Ecrans			DL4A0932760644
Ecrans			UHBA1237036228
5 imprimantes défectueuses			
10 claviers			
4 souris			

7. Mobilité 2026/02 (adaptation) – Besoins – Vote

Le conseil de police décide :

- d'ouvrir la vacance d'emplois à la mobilité 2026/02 (adaptation) :
 - En cas de mobilités précédentes infructueuses pour :
 - 1 INPP pour le service intervention

- 1 INP pour le département intervention ;
- 1 INP pour le département Sécu-prévention ;
- 1 INP pour le service roulage
- 1 Calog niv.B pour le département ICT ;

➤ RESERVE : En cas de départ en pension, demande de NAPAP, promotion sociale ou mobilité pour :

- 1 INP pour le département SER ;
- 1 INP pour le service intervention ;
- 1 INP pour le service proximité ;
- qu'en cas de mobilités précédentes infructueuses, ouvrir la vacance d'emploi pour le CaLog niv. B département ICT en mobilité externe

A huis clos

1. Approbation du PV du 09 décembre 2025 (partie huis clos) – Vote
2. Comptable spécial – Décision mettant fin au mandat – Vote
3. Vacance d'emploi – Comptable spécial – Prise d'acte
4. Personnel opérationnel – Accident du travail – Décision d'Ethias – Rente – Prise d'acte
5. Personnel opérationnel - Accident du travail – Décision d'Ethias – Rente extra-légale – Prise d'acte

En séance publique

Culture et les valeurs prônées au sein de la zone de police de la Mazerine (extrait du PZS 3.0)
– Exposé

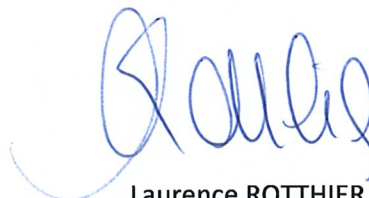
La liste ci-dessus ainsi que l'ordre du jour peuvent être consultés au siège de la zone de police, commissariat central, route de Genval, 157-159 à 1380 Lasne, dès ce vendredi 13 février 2026 pendant 10 jours.

La Chef de zone,



Laurence COPPIETERS
Commissaire divisionnaire de
police

La Présidente,



Laurence ROTHIER
Bourgmestre de Lasne